

Emission cheques cours de danse

Par mariashanti, le 23/01/2013 à 12:09

bonjour,

je me suis inscrite courant mois d'octobre 2012 à des cours de danse : formule à l'année à raison d'une fois par semaine. Le paiement s'est fait à l'avance par l'émission de 4 chèques, 2 ont déjà été encaissés par la prof. Je me suis absenté plusieurs semaines des cours à cause de mon nouveau planning professionnel et d'une insatisfaction des cours donnés. J'y suis retourné en début de semaine car j'avais demandé à la prof de me rendre mes chèques ce qu'elle refuse catégoriquement. Durant ce cours, la prof a été agressive vis à vis de nous toutes et nous a rabaissées plus bas que terre. Nous décidons donc avec mes autres camarades de ne plus y retourner n'acceptant pas cette ultime humiliation. Que puis je faire pour mes 2 autres chèques? Puis je faire opposition et comment? Merci pour vos réponses

Maria

Par Lag0, le 23/01/2013 à 12:18

Bonjour,

Vous ne pouvez pas faire opposition pour ces chèques, ce serait une opposition frauduleuse. Et je vous rappelle au passage qu'un chèque est encaissable dès qu'il est remis au destinataire, donc donner des chèques d'avance n'est pas une bonne façon de procéder. Pour ce qui est de résilier vos cours, il faut voir dans le contrat s'il existe une possibilité de résiliation anticipée. S'il n'y en a pas, vous vous êtes engagée pour l'année...

Par mariashanti, le 23/01/2013 à 12:24

merci pour ces infos. par contre je n'ai signé aucun contrat, seulement une fiche d'inscription où j'ai coché mon choix ,la formule à l'année